



*Le Chabot Association de Protection
des Rivières Ariégeoises*

**Déposition de l'Association Le Chabot » de Protection des Rivières Ariégeoises
à l'enquête publique portant sur la création d'un parc photovoltaïque flottant sur le lac de Mazade,
commune de Miremont**

Intérêt à agir de l'association « le Chabot » :

L'Association de Protection de la Rivière Ariège « Le Chabot » :

- s'intéresse à tout ce qui influe sur l'état des cours d'eau Ariégeois, leurs affluents et toutes les masses d'eau qui leurs sont associées. Son but est de concourir à l'émergence de nouvelles pratiques individuelles, collectives et publiques à l'égard des cours d'eau, toutes activités incluses, **dans l'intégralité de leur bassin versant.**

L'association s'attache, à communiquer largement ses questionnements et ses interventions, au plus grand nombre d'institutions et associations ariégeoises, régionales et nationales concernées.

APRA « le Chabot » est membre du réseau FNE Midi-Pyrénées de France Nature Environnement.

Elle a étendu son champ d'activité à l'ensemble des cours d'eau du département de l'Ariège dans l'intégralité de leur bassin versant.

A ce titre la demande de la société Boralex de construire une centrale photovoltaïque sur panneaux flottants sur le lac de Mazade l'intéresse vivement de part les impacts potentiels du projet sur les masses d'eau du bassin versant de l'Ariège.

1 - Le contexte de la demande :

La société Boralex souhaite construire une centrale photovoltaïque sur panneaux flottants sur le lac de Mazade sur les communes de Miremont et Lagardelle.

Le parc photovoltaïque flottant, couvrira une surface d'environ 9,61 ha.

Le projet comporte : la mise en place de plus de 26 600 panneaux flotteurs, l'installation d'une clôture de 1,2 km de long, de 3 postes de transformation associés à 3 locaux de maintenance et 2 postes de livraison.

2 - Les impacts prévisibles du projet :

L'impact visuel et paysager sera important ainsi que les impacts sur l'avifaune très présente sur le secteur.



L'artificialisation de la surface du lac de MAZADE, entraînerait une modification du biotope aquatique et de l'équilibre écologique qui s'est organisé autour du lac.

Cela aura un impact négatif sur la biodiversité qui s'est développée sur ce lieu depuis plus de 20 ans.

Or nous savons que l'avenir climatique est fortement lié à la préservation de cette biodiversité.

Le projet aurait pu :

- laisser une large place d'eau libre pour l'avifaune aquatique et notamment les espaces productifs de biodiversité (berges, eaux peu profondes, espace d'atterrissage et de nourrissage). Ce n'est pas le cas, l'espace occupé se développe sur la quasi totalité de la surface en eau du lac,
- évaluer l'impact des surfaces équipées sur la limitation de l'évaporation et la température des eaux,
- assurer un inventaire exhaustif et saisonnier des espèces présentes sur le secteur. L'inventaire est très partiel et porte sur une période trop courte.
- assurer une étude d'impact projet sur les milieux et les espèces associées associant des naturalistes associatifs engagés dans la protection de l'environnement. Le bureau d'étude retenus travaille régulièrement pour des entreprises liées à l'exploitation des graves alluvionnaires.
- étudier le potentiel de préservation que le projet pourrait apporter au milieu et espèces,
- anticiper l'ombre des panneaux photovoltaïques sur la photosynthèse des végétaux aquatiques nécessaire à l'oxygénation du milieu,
- évaluer les impacts du projet sur l'évolution de la biomasse aquatique (piscicole, invertébrés, batraciens...)

- assurer l'intégration paysagère du projet intégrant les problématiques de co-visibilité avec les populations riveraines (proximité d'habitations),

- la séquence obligatoire ERC est quasi évacuée.

Tous ces points restent inexplorés ou en contradiction avec des objectifs de préservation des milieux et des espèces.

A tel point que l'avis de la MRAE est sans appel :

- Le dossier ne justifie pas suffisamment les raisons du choix du site au regard des fortes sensibilités naturalistes et des alternatives envisageables...

- réaliser, sur une zone élargie et en application de la démarche « éviter, réduire, compenser », une analyse permettant d'identifier, à l'échelle de l'intercommunalité (voire du SCoT), des secteurs alternatifs...

- le porteur de projet minimise les conséquences pour l'avifaune de la multiplication de projets photovoltaïques flottants en termes de perte de surfaces d'habitats, d'alimentation, de repos, d'hivernation, de halte migratoire ou de reproduction...

En conclusion

Ce projet est une sévère menace pour la biodiversité qui s'est développée sur ce lac depuis une vingtaine d'années. La recherche de développer les énergies renouvelables ne peut se faire au seul vu de la rentabilité sans tenir compte des impacts environnementaux.

L'association "le Chabot" rend donc un avis négatif sur la création d'un parc photovoltaïque flottant sur le lac de Mazade, commune de Miremont

Ne serait-il pas temps de penser enfin nos ressources en bien-être collectif et en biodiversité comme des biens précieux qui ne peuvent plus rentrer uniquement dans des schémas économiques ?

Le Président de l' APRA "le Chabot »
Jérôme Brosseron

